



Compte-rendu Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale annuelle 2016 de la CNBAE s'est déroulée **le jeudi 21 janvier 2016** de 10h00 à 12h30 dans la Salle des Actes de l'Académie de Pharmacie à Paris.

Accueil par Gilbert Pépin, Président

Après avoir rappelé que les convocations à cette assemblée ont été envoyées par courriel le 10 décembre 2015, le Président ouvre la séance à 10h00 et, au nom du bureau et du conseil d'administration, remercie tous les membres de la CNBAE qui ont fait le déplacement. Le Président excuse de nombreux collègues qui, empêchés, n'ont pu assister à cette Assemblée Générale Annuelle, beaucoup ayant adressé des pouvoirs.

Emargement : 28 présents, 16 pouvoirs.

L'assemblée générale, débute par un hommage à Bernard Capolaghi (décédé le 7 août 2015) rendu par Alain Turcant.

1 - Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2015 (consultable sur www.cnbae.org)

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - Rapport moral du Président

Propositions d'évolution de tarification, du contenu de l'expertise toxicologique de référence et de celui de la recherche de soumission chimique

A l'initiative de la DACG (Direction des affaires criminelles et des grâces) une réunion en vue de l'actualisation du référentiel des analyses en toxicologie médico-légale a eu lieu à la DACG le 12 juin 2015: Véronique Dumestre, Yvan Gaillard et Gilbert Pépin participaient à cette réunion ainsi que des représentants de la DACG, de la DASC (Direction des Affaires Civiles et du Sceau) et de la DSJ (Direction des Services Judiciaires). Les propositions de modifications du référentiel proposées par les représentants de la CNBAE étaient les suivantes:

Concernant la tarification

Revalorisation de l'expertise toxicologique de référence dont la tarification date de 04 août 2006, pour prendre en compte l'évolution des techniques utilisées (LC/MS/MS, HS/GC/MS...) de 1006 euros HT à 1100 euros HT

Concernant la soumission chimique, le même tarif de 1100 euros HT pour 11 heures de travail a été proposé. Comme pour l'expertise toxicologique de référence les techniques à mettre en œuvre ont été proposées ainsi qu'une liste de molécules à rechercher dans le sang et l'urine. Les analyses de cheveux feraient l'objet d'une tarification complémentaire.

L'article R118 du Code de Procédure Pénal devant être révisé pour prendre en compte l'analyse de la salive dans le cadre de la sécurité routière, différentes propositions d'évolution ont été faites:

- inscription de l'analyse toxicologique de référence ainsi que l'analyse dans le cadre de la soumission chimique.

- suppression de la cotation exprimée en lettre-clé B et utilisation d'une cotation en heure d'expert, ce mode de cotation ayant été validé dans le cadre de l'expertise toxicologique de référence par Mme Lottin.

Les différentes propositions ont été bien accueillies. Cette actualisation du R118 était envisagée pour février 2016, mais aucune suite à cette réunion n'a été donnée à la date de cette AG. G Pépin a tenté sans succès de reprendre contact par courrier et par téléphone avec Mme Vermes, interlocutrice DSJ.

Concernant l'évolution de la nomenclature des spécialités expertales de la rubrique G-1

La DSJ a demandé des propositions aux compagnies d'experts pour l'évolution de la nomenclature des rubriques d'experts. Il a été proposé pour les domaines d'expertises concernés par la CNBAE:

- rubrique G1-10: pour éviter toute ambiguïté: remplacer l'intitulé "toxicologie médico-légale" par "toxicologie médico-légale, analyse et interprétation"
- création d'une nouvelle rubrique G.1.11 – toxicologie clinique
- création d'une rubrique G.1.12 – analyses médico-légales limnologiques (diatomées).

Frais de Justice

G. Pépin présente des éléments d'un rapport de revue de dépense sur les frais de justice publié en avril 2015 et dans lequel différentes pistes sont envisagées pour diminuer les frais de justice. Ce rapport est issu d'un travail conjoint "ministère des finances" et "ministère de la justice".

Dans ce rapport il est indiqué que le secteur des analyses toxicologiques représenterait un enjeu de 50 millions d'euros pour la chancellerie.

Dans ce rapport est préconisé:

- une modification de l'article R118 du CPP afin de procéder à son actualisation au regard des avancées scientifiques et techniques et de prévoir une tarification dégressive en fonction du volume
- une évolution du portail chorus, conçu à l'origine comme un outil de paiement et non comme un outil de pilotage, pour faire une analyse sur les prestations réalisées (nombre, tarification, prestataires...)

3 - Problèmes rencontrés avec la facturation dans le portail Chorus Pro

Beaucoup de travail a été effectué depuis novembre 2014 pour faire évoluer le dépôt de mémoires sur le portail chorus mais il reste beaucoup de problèmes qui seraient souvent dépendants des services de frais de justice des tribunaux du fait d'actions locales plutôt que d'un dysfonctionnement chorus. Les procédures ne sont en effet parfois pas les mêmes d'un TGI à l'autre ... G Pépin souligne le fait que les contacts sont de plus en plus complexes et difficiles avec les développeurs Chorus.

Un bilan chorus, qui pourrait être diffusé sous forme d'une note de synthèse, pourrait être établi et transmis à Mme Nicolaï et Mme Vermes. Quelques propositions pour l'établissement de ce bilan sont en Annexe de ce CR.

Pour certains membres: "Chorus ne fonctionne pas". G Pépin propose d'envoyer à chaque membre un questionnaire sur les problèmes rencontrés, une synthèse en serait faite et transmise à la chancellerie.

4 - Points sur la confirmation des dépistages salivaires de stupéfiants dans la salive

Jean Claude Alvarez présente les éléments qu'il a été autorisé à communiquer par la MILDECA suite à une réunion en date du mardi 19 janvier 2016 à la MILDECA. JC Alvarez indique qu'il a insisté lors de cette réunion sur "le flou" dans lequel se trouvent les experts par rapport à cette nouvelle loi.

En résumé:

Une expérimentation (étude faisabilité) a été menée du 1^{er} décembre 2014 au 30 juin 2015 pour remplacer le prélèvement sanguin par le prélèvement salivaire. 200 prélèvements ont été analysés par GC/MS (INPS) et LC/MS/MS (IRCGN) dans le cadre de cette expérimentation. Aucun résultat n'est communiqué.

Deux amendements permettant ce prélèvement et cette analyse salivaire ont été présentés devant le Sénat et l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi de modernisation du système de santé et adoptés à une large majorité. Les prochaines étapes sont :

- promulgation de la loi,
- modifications réglementaires (R235),
- appel d'offre pour kit de prélèvement salivaire.

Compte tenu de l'ensemble de ces étapes, la généralisation du Prélèvement salivaire devrait être mise en œuvre fin 2016.

JC Alvarez indique qu'aucune modification de la répartition des analyses entre les différents types de laboratoire (INPS, IRCGN, Hospitaliers, Universitaires et privés) n'est envisagée. Une réflexion est menée afin de s'assurer que l'ensemble des laboratoires qui feront ce type d'analyses ait les compétences techniques pour le faire. Sur ce dernier point il n'y a pas de précision, mais JC Alvarez rappelle que c'est ce qui avait été fait au début des analyses de confirmation sanguines de stupéfiants: chaque laboratoire était visité par la DRASS ou DDASS ,pour s'assurer qu'il disposait des conditions et du matériel suffisants pour procéder aux analyses.

La réflexion entre quantification ou simple rendu qualitatif présence/absence est en cours. Si présence/absence, JC Alvarez a insisté sur le fait qu'il fallait imposer un seuil analytique, seuil que les laboratoires devront être capables d'atteindre. Il ajoute que la SFTA sera là pour travailler sur un consensus pour les analyses salivaires ; des contrôles qualités pour ce type d'analyses existent déjà.

5 - Rapport de la Secrétaire Nationale, adhésions/démissions.

94 membres sont à jour de la cotisation 2015. 23 radiations sont à envoyer suite à arrêt d'activité (concurrence, chorus, décès, retraite).

F Bévalot fait un petit rappel sur le principe de la prospection des nouveaux membres de la CNBAE. Cette année, 32 courriers de prospections ont été envoyés fin 2015. Pas de retour à ce jour.

F Bévalot propose de solliciter des experts membres de la SFTA et non membres CNBAE à ce jour.

6 - Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier.

Le trésorier rappelle qu'il existe 3 comptes bancaires au nom de la CNBAE:

Compte CNBAE: compte courant de la CNBAE

Compte convention ANSM: utilisé pour gérer les flux convention enquêtes DRAMES, Soumission Chimique et Décès Antalgiques. La gestion en est complexe du fait du délai entre la signature de la convention, les versements et les règlements des experts pour les fiches transmises et acceptées (délai parfois > 4 ans)

Compte CNBAE

Au 1er janvier 2015 le compte CNBAE présentait un solde créditeur de 22 674,22 €. Les recettes 2015 sont composées des cotisations (9430 €) de la journée de formation payante (2840 €) et des intérêts du livret A (104,63 €) pour un total de 12374,63 €. Malgré l'augmentation du montant de la cotisation et l'arrivée de nouveaux membres, le nombre important de radiations cette année entraîne une légère baisse des recettes liées aux cotisations.

Au titre des dépenses, le poste principal reste la cotisation CNCEJ (3864 €) en diminution par rapport aux exercices précédents suite à la négociation de Christophe Doche avec le CNCEJ. L'assurance MACSF est inchangée (3675,16 €) par rapport à 2014. Les frais du cabinet comptable In Extenso ont été imputés en 2015, comme prévu lors de la dernière AG, au compte ANSM. Le travail du cabinet comptable étant quasi-exclusivement lié à la gestion des comptes de la convention ANSM. De ce fait il a été décidé en CA qu'à partir de 2016 les frais comptables seraient imputés aux $\frac{3}{4}$ au compte ANSM et $\frac{1}{4}$ au compte CNBAE.

Le résultat 2015 est au final positif 2734,55 €.

Le bilan prévisionnel: le montant de la cotisation est inchangé pour 2016 (100 € jusqu'au 1^{er} puis 110 €). Une journée de formation payante serait prévue en plus de celle organisée lors du congrès SFTA (gratuite pour les membres inscrits au congrès). Concernant les dépenses: la cotisation CNCEJ et l'assurance (MACSF) devraient être inchangés. Les frais de fonctionnement sont envisagés à hauteur de 2500 € et les frais d'expert-comptable et de conseil juridique à 3600 €. L'exercice devrait être légèrement déficitaire (- 1745 €), mais le trésorier indique que l'équilibre est globalement maintenu sur l'ensemble des trois dernières années.

Compte ANSM

Concernant la convention CNBAE/ANSM 2012-2014: l'ANSM a versé 73828,44 € à la CNBAE (pour un prévisionnel de 79828,56 €) qui a reversé aux experts participant aux enquêtes 57398,90 €. Le devenir de l'excédent de 16429,54 € doit être discuté avec l'ANSM. Le reliquat de 6000 € n'a pas été versé par l'ANSM compte tenu de l'excédent observé. Il reste des cas 2013 qui n'ont pas été réglés aux Experts, donc l'excédent peut encore évoluer. Le trésorier insiste sur l'importance d'envoyer au plus vite les factures relatives aux fiches retenues pour faciliter la tenue comptable de ces conventions ANSM.

En 2015 a commencé une nouvelle convention (2015-2017), celle-ci concerne les cas survenus de 2014 à 2016. En 2015, l'ANSM a versé 24 200 € au titre de cette nouvelle convention dont 22 356 € devraient être utilisés pour le règlement des fiches et les frais de fonctionnements.

Livret A

11 331,23 € dont 100 € d'intérêts sur 2015 sont sur le livret A de la compagnie.

Quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

7 - Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et décès toxiques aux antalgiques

Hélène Eysseric rappelle que la nouvelle convention avec l'ANSM 2015-2017 a débuté pour les décès DRAMES et Antalgiques et pour les cas de soumission chimique survenus de 2014 à 2016.

Le nombre de fiche DRAMES déclarées en 2015 sur les cas 2014 est en légère baisse par rapport aux cas déclarés en 2014: 284 (2015) /330 (2014)

Le nombre de fiches de soumission chimique est aussi en diminution 318 (2015) vs 368 (2014)

Concernant les décès toxiques par antalgiques (enquête débutée en 2013) une légère baisse est aussi observée: 72 (2015) vs 83 (2014)

Ces baisses ne sont pas la conséquence d'un désintéressement des experts: il semblerait qu'il y ait toujours autant d'experts qui déclarent. L'exclusion de nombreuses fiches (une centaine cette année) et des cas déclarés tardivement (cas 2013 déclarés en 2015 donc hors délai) pourrait expliquer au moins en partie la baisse observée.

Hélène Eysseric rappelle que les fiches de déclarations mises à jour sont disponibles sur le site CNBAE (www.cnbae.org).

Le Président rappelle que la CNBAE s'était engagée à ce que toutes les régions de France soient représentées dans ces enquêtes, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour.

Une réunion de restitution scientifique des résultats de ces enquêtes est prévue le 7 avril à 10h à l'ANSM. Les experts ayant participé recevront une convocation.

Une autre enquête concernant les décès toxiques a été menée en Ile de France, à laquelle seuls quelques membres parisiens de la CNBAE participaient (notamment JC Alvarez et Marc Deveaux). Marc Deveaux propose que les différents articles publiés par Anne Castot et concernant cette enquête parisienne soient mis en ligne sur le site de la CNBAE.

8 - Formations CNBAE en 2016

En 2016 il est prévu: une formation scientifique congrès SFTA à Perpignan: matinée concernant à l'analyse de la salive.

Une formation juridique est souhaitée, un appel est fait pour que les membres proposent des sujets de formation qu'ils souhaiteraient voir aborder.

9 - Problématique du statut des experts judiciaires hospitaliers (Alain Turcant)

Alain Turcant intervient à la demande du Président sur le texte du 30 décembre 2015 sorti au JO le 31 décembre 2015, texte relatif à l'affiliation au régime social des COSP (collaborateur occasionnels du service publique) applicable à partir du 1^{er} janvier 2016. Le décret précise la liste des personnes concernées. Il indique que ces personnes devraient s'affilier au régime général (sécurité sociale) ou sur option au régime des salariés indépendants (RSI).

Une note transmise par M. Duponchelle via G. Pepin indique que les experts judiciaires « sortent » ainsi du régime social des COSP, seul les traducteurs et interprètes y restent pour leur mission pénale. Les expertises judiciaires des toxicologues exerçant dans une structure publique ne figurent donc plus dans la liste des missions visées par le code de la sécurité sociale pour définir les COSP.

Le 6 janvier 2016, une intersyndicale de 5 organismes de praticiens hospitaliers (PH) relaie cette information et rappelle donc que maintenant les experts PH sont rattachés mécaniquement au RSI. L'intersyndicale précise que ce changement de statut se fait sans revalorisation du prix de l'expertise. Elle appelle tous les praticiens hospitaliers à refuser toutes les missions d'expertise aux magistrats les désignant. Elle engage des recours en condamnation de l'état pour les charges sociales impayées et exigent que les experts judiciaires soient réintégrés à la liste des COSP.

Alain Turcant termine sa présentation en posant la question suivante : quelles sont les éventuelles conséquences de cette problématique du statut de l'expert sur la pratique, au quotidien, des experts toxicologues praticiens hospitaliers ?

10 - Elections: renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans

Un appel à candidatures a été envoyé aux membres de la CNBAE le 21 décembre 2015 (Cf OJ de l'Assemblée Générale). Les candidatures devaient être adressées au Secrétaire Adjoint avant le 10 janvier 2016.

Sept candidatures ont été reçues: G Hoizey, F Bévalot, JM Gaulier, C Doche, P David, L Humbert, H Eysseric.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant: 44 votes (28 présents, 16 pouvoirs): les 7 membres sont élus à l'unanimité.

Après délibération, la composition du nouveau CA est la suivante:

Véronique Dumestre-Toulet: Présidente

Gilbert Pépin : Past Président, chargé des relations avec la Chancellerie et le CNCEJ

Jean Michel Gaulier: Vice Président, Président Elect

Guillaume Hoizey: Vice Président
Fabien Bévalot: Secrétaire National
Hélène Eysseric: Secrétaire adjointe
Christophe Doche: Trésorier
Luc Humbert: Trésorier adjoint
Patrick David: chargé de mission

L'AG se termine sur un hommage par G Pépin et une remise de médaille au Président fondateur de la CNBAE, le Professeur JP GOULLE.

La Présidente, Véronique Dumestre-Toulet
Le Secrétaire Général, Fabien Bévalot
La Secrétaire Adjointe, Hélène Eysseric